

COMMUNE DE PONTIVY

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉVISION



APPROBATION

6.7. LISTE DES LOTISSEMENTS DONT LES RÈGLES ONT ÉTÉ MAINTENUES



E.A.D.M.
Le Ténério
Rue du docteur AUDIC
B.P. 55
56002 VANNES Cédex

Vu pour être annexé
à notre délibération en date du 8 novembre 2006

Le Maire,

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PONTIVY

A V I S

Les règles d'urbanisme spécifiques des lotissements autorisés avant le 08/07/1978 sont annulées à compter du 08/07/1988, en application de l'article L 315-2-1 du Code de l'Urbanisme et remplacées par le règlement du PLU de PONTIVY. Toutefois, les règlements des lotissements dont la liste se trouve ci-dessous sont maintenus au-delà du 08/07/1988, la majorité requise des co-lotis ayant demandé ce maintien.

Numéro	Lieu-dit	Dénomination	Nombre de lots	Date d'approbation
056 17 885 K0004		Lotissement de LA BUTTE		28/04/1986